

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 JUILLET 2019

Le conseil municipal s'est réuni le 09 JUILLET 2019 sous la présidence de M. Guy SALLIER, Maire.

Présents : Mmes : BOUCLIER M, PEREIRA S, LAFFONT M. CHAMPETIER M.

Messieurs : DETTORI G, SALLIER G, JOUVE G.

Absents excusés : MUSSO M., BONNET L., JEAN G.,

Absents : VAUGARNY S. et DUPUY V. VARIN A.

Procuration : M. MUSSO a donné procuration à Mme LAFFONT

Le compte rendu de la séance du 28 MAO 2019 a été approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : BOUCLIER Martine

DECISION DU MAIRE N°58 : Non application du droit de préemption sur la parcelle AE 519 d'une superficie de 01 A et 09 Ca, parcelle située hameau les Petits Cléments, appartenant à Mme STRENG Laura.

DECISION DU MAIRE N°59 : Non application du droit de préemption sur les parcelles AK 84 et 449 d'une superficie totale de 09 A et 45 Ca, parcelles situées au Logis Neuf, appartenant à M et Mme GALLARDO Jean-Pierre.

DECISION DU MAIRE N°60 : Non application du droit de préemption sur les parcelles AE 109 et 110 d'une superficie totale de 01 A et 30 Ca, parcelles situées au hameau des Petits Cléments, appartenant à M et Mme FRANGO Vincent.

DECISION DU MAIRE N°61 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le bail concernant la location de l'appartement situé au 1^{er} étage de la mairie au 10 B Place de la Mairie à VILLARS

DECISION DU MAIRE N°62 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le bail concernant la location de l'appartement situé au 1^{er} étage de la mairie au 10 A Place de la Mairie à VILLARS

l'ordre du jour

1°) Motion de soutien aux agents de la DGFIP

Vu l'article L.2121-29 alinéa 4 et l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Vu la menace des mesures annonçant la mise en cause du réseau comptable des finances publiques,

Considérant l'intérêt local qui s'attache à maintenir un service de proximité au bénéfice des collectivités territoriales avec la présence effective d'un comptable public pour un conseil avisé concernant les budgets un suivi au quotidien de la gestion communale, je vous propose d'émettre le vœu du maintien d'un maillage du territoire par les

services de la Direction Générale des Finances Publiques, avec la présence effective d'une trésorerie à l'échelle d'une communauté de communes. Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de voter une motion de soutien aux agents de la DGFIP ;
Vote à l'unanimité

2°) Motion de soutien pour la sauvegarde des Urgences du centre hospitalier du Pays d'Apt

Dans un contexte de doute sur l'avenir des services offerts sur le Centre Hospitalier du Pays d'Apt, et en réaction au revirement de décision concernant le maintien de la deuxième ligne du service mobile d'urgence et de réanimation, je propose qu'une motion de soutien soit prise afin de pérenniser l'organisation et les moyens actuels du Centre hospitalier à savoir :

- Que soit mis fin aux revirements de décision concernant le centre hospitalier
- Que les engagements pris soient respectés
- Que la présence d'un deuxième urgentiste de garde soit maintenue
- Que les besoins réels des populations, dont le nombre est multiplié par quatre lors des longues saisons touristiques qui sont partie intégrante de la dynamique économique locale, soient pris en compte
- Que le principe d'équité entre les territoires soit respecté,
- Que les besoins de santé de la ville centre d'un territoire qui dessert de nombreux villages et villes soient pris en compte.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre une motion de soutien pour la sauvegarde des urgences du centre hospitalier du Pays d'Apt
Vote à l'unanimité

3°) Proposition d'adhésion au programme SEDEL Eau

Depuis le 01 mai 2015 la Commune de Villars adhère au SEDEL (Services Energétiques Durable En Luberon) afin d'accompagner la commune dans le suivi et la maîtrise des consommations d'énergie dans bâtiments et équipements public. Le coût de cette adhésion est de 2.10 € par habitant.

Depuis le 28 mars 2019 le comité syndical du Parc a validé l'évolution de son programme en un service à la carte Energie et/ou Eau destiné aux collectivités afin d'y inclure une nouvelle mission liée aux économies d'eau visant à réduire les consommations d'eau publique dans les réseaux d'eau après compteur (espaces verts, bâtiments, infrastructures sportives) cette nouvelle compétence aurait un coût de 0.30 € par habitant.

Après en avoir délibéré l'ensemble du conseil municipal décide de ne pas adhérer à ce nouveau service

4°) Avenant n°1 lot n°4 menuiserie bois

Pour rappel le lot n°4 menuiserie bois a été attribué à l'entreprise SAS MENUISERIE ILLE pour un marché initial de 42.343,00 € HT, au cours des travaux il a été décidé de ne pas faire installer la banque d'accueil initialement prévue soit une moins-value de 1.060,00 € HT. Il a été aussi décidé de faire quelques travaux d'amélioration comme la pose de « bloc bois » pour la manœuvre des volets, panneau bois pour sécuriser l'escalier d'accès aux archives, remplacement de la serrure de la porte sous clocher, mise en place de tablettes aux fenêtres des logements, remplacement de la porte sous clocher. Soit une plus-value de 2.434,00 € HT.

Ce qui ramène le marché à un nouveau montant de 43.717,00 HT Soit une augmentation d'environ 3,24 %.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'approuver cet avenant et de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer cet avenant.

5°) Avenant n°1 lot n°7 électricité

Pour rappel le lot n° 7 électricité a été attribué à la SARL CAPAROS ELECTRICITE pour un marché initial de 28.360,00 € HT, en cours de travaux il a été décidé de faire installer que des sources LED ceci avec pour objectif une économie future de fonctionnement. Cette opération a pour conséquences des modifications sur le nombre et le type de points lumineux et leur répartition dans l'espace et entraîne par conséquent une modification du prix initial du marché comme suit :

Luminaires et accessoires supprimés : - 10.358,80 € HT

Luminaires et accessoires de remplacement (LED) : 12.183,00 € HT

Soit une plus-value de 1.824,20 € HT ;

Ce qui ramène le marché à un nouveau montant de 30.184,20 € HT soit une augmentation d'environ 6,43 %

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'approuver cet avenant et de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer cet avenant.

6°) Avenant n°1 lot n°8 plomberie sanitaire

Pour rappel le lot n°8 plomberie sanitaire a été attribué à la SARL ROGER ALLARD pour un montant initial de 19.895,00 € HT. Au cours des travaux il a été décidé de modifier le receveur douche ainsi que le pare douche dans un logement et aussi d'installer un meuble lave-main sur la partie mairie. Ces travaux ont entraîné une plus-value de 775 € HT et une moins-value de 385 € HT. Ce qui ramène le marché à un nouveau montant de 20.285 € HT soit une augmentation d'environ 1.96 %

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'approuver cet avenant et de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer cet avenant.

7°) Création d'un emploi permanent

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que pour permettre le bon déroulement des services de la cantine scolaire, de la garderie et de l'entretien des bâtiments communaux, il y a lieu de créer un emploi permanent sur le poste d'un Adjoint technique à temps non complet.

Accord du Conseil à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux.

Vu pour être affiché le 11 juillet 2019

La Secrétaire de Séance :
BOUCLIER Martine